

**DESCRIPTIF DE MODULE – ANNEE ACADEMIQUE 2019-2020**

<b>Domaine</b>	Design et Arts Visuels		
<b>Filière</b>	<b>Arts Visuels</b>		
<b>Orientation</b>	-		
<b>Intitulé du module</b>	Art-définition IV		
<b>Code</b>	3AV22		AAV303726F19
<b>Type de formation</b>	Bachelor		
<b>Semestre</b>	Semestre 6		
<b>Crédits ECTS</b>	8		
<b>Prérequis</b>	150 crédits ECTS validés.		
<b>Langue</b>	Français		
<b>Lieu</b>	ECAL		

<b>Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage</b>	<p>Le module poursuit les objectifs du module 3AV12.</p> <p>Il vise à renforcer les compétences de l'étudiant-e en matière de recherche dans le champ de l'art contemporain et à perfectionner ses techniques et stratégies de valorisation. Il/elle doit alors être à même de concevoir un projet libre servant de base au travail de diplôme, maîtriser son exposition et convaincre le jury par la pertinence de son discours et de(s) la pièce(s) présentée(s).</p>
<b>Contenu et formes d'enseignement</b>	<p>Ce module s'articule en 2 unités d'enseignement :</p> <p><b>a) Projet personnel</b> (12 périodes hebdomadaires) : développement d'un travail de recherche et expérimentations pratiques en atelier avec l'encadrement des professeur-e-s de la filière.</p> <p><b>b) Construire un feu/pratique de l'exposition II</b> (1 semaine bloc) : ce cours propose aux étudiant-e-s d'envisager métaphoriquement leurs productions artistiques comme un « dispositif d'allumage » avec en tête, l'idée que l'étincelle est nécessaire à tout engagement. Sur la base de rendez-vous collectifs et individuels, et à partir de matériaux d'origines diverses, les étudiant-e-s sont amené-e-s à réaliser une exposition collective.</p>
<b>Modalités d'évaluation et de validation</b>	<p>Evaluation en cours de semestre par un jury formé des professeurs de la filière.</p> <p>Pour obtenir les crédits, l'étudiant-e doit obtenir la moyenne 4 au minimum sur les notes attribuées.</p>
<b>Modalités de remédiation et de répétition</b>	<p>Remédiation possible. Réalisation d'un travail corrigeant les lacunes constatées.</p> <p>Pas de remédiation possible après répétition du module.</p> <p>Répétition l'année académique suivant l'échec, selon des modalités à définir avec le responsable de module.</p>
<b>Enseignants</b>	<p>a) professeur-e-s et intervenant-e-s du BA Arts Visuels</p> <p>b) Denis Savary</p>

<b>Responsable du module</b>	Stéphane Kropf		
<b>Descriptif validé le</b>	12 août 2019	<b>par</b>	Stéphane Kropf